

ACTION URGENTE

UN MILITANT POLITIQUE PRIVÉ DE LIBERTÉ RISQUE LA TORTURE

Le militant politique yéménite Muhammad Qahtan a été capturé par les Houthis au Yémen. On ignore où il se trouve, et il risque de subir la torture et d'autres formes de mauvais traitements. La possible détérioration de son état de santé suscite des inquiétudes.

Le militant politique **Muhammad Qahtan**, une figure influente du parti politique al Islah, se trouve aux mains du groupe armé qui contrôle la capitale, Sanaa, et de larges secteurs du pays, et il risque de connaître la torture et d'autres formes de mauvais traitements.

On est venu le chercher à son domicile à Sanaa le 4 avril 2015 vers 13 h 30. Selon sa famille, au moins 10 membres armés d'Ansarullah, l'aile politique du groupe armé des Houthis, vêtus en civil, sont arrivés chez lui le 4 avril à bord de trois voitures et ont ordonné à Muhammad Qahtan de les suivre. Ils n'ont pas présenté de mandat d'arrêt et l'ont emmené. Trois jours plus tard, sa famille a retrouvé sa trace dans une maison de Sanaa utilisée comme un centre de détention par les Houthis. Son fils Abdulrahman a été autorisé à le voir pendant 10 minutes. Après cela, ses proches ont pu lui amener à manger aux repas. Au bout de quelques jours, cependant, les Houthis leur ont dit d'arrêter d'amener de la nourriture, parce que Muhammad Qahtan n'était plus incarcéré sur place. Sa famille est sans nouvelle de lui depuis lors, et malgré des sollicitations répétées, les Houthis ne lui ont pas révélé où il se trouve. Il est atteint de diabète de type 2, mais n'a pas pu prendre ses médicaments avec lui lorsqu'il a été emmené. Il existe un risque que sa santé puisse se dégrader et qu'il ait besoin de voir un médecin.

Une quinzaine de membres du Bureau de la sécurité politique, qui est allié aux Houthis, avaient garé leurs camions devant le portail de Muhammad Qahtan quelques jours avant son arrestation et s'étaient mis à le suivre dès qu'il quittait son domicile. Cet homme est un membre important du parti al Islah et a représenté ce parti dans le cadre de la Conférence sur le dialogue national au Yémen, un processus de transition politique ayant débuté en 2013 et duré 10 mois, après les soulèvements populaires de 2011. La veille du jour où il a été emmené, le parti al Islah avait diffusé une déclaration de soutien à la coalition militaire dirigée par l'Arabie saoudite et qualifié de légitime l'autorité du président yéménite, Abd Rabbu Mansour Hadi. Une coalition militaire regroupant 10 pays, dirigée par l'Arabie saoudite, mène une campagne de frappes aériennes contre les Houthis au Yémen depuis le 25 mars 2015.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

Seuls les messages envoyés via Facebook, par courriel et par fax seront transmis. N'envoyez pas de lettres par courrier postal

- exhorte les responsables d'Ansarullah à faire en sorte que Muhammad Qahtan reçoive en urgence toute l'attention médicale dont il pourrait avoir besoin ;
- demandez-leur d'informer immédiatement sa famille du lieu où il se trouve, et de veiller à ce qu'il soit protégé contre la torture et les autres formes de mauvais traitements, et puisse s'entretenir avec sa famille et un avocat de façon régulière ;
- appelez-les à relâcher Muhammad Qahtan, à moins qu'il ne soit remis aux autorités judiciaires compétentes et inculpé sans délai d'une infraction prévue par la loi.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 2 MARS 2016 :

Vice-ministre des Droits humains

Ali Saleh Taissir

Courriel : a.taissir@yahoo.com

Formule d'appel : *Dear Sir, /*

Monsieur,

Directeur du département des droits

humains d'Ansarullah

Abdulmalik al-Ajari

Page Facebook :

<http://on.fb.me/1n1y4Mn>

Formule d'appel : *Dear Sir, /*

Monsieur,

Copies à :

Directeur du Bureau présidentiel

Mahmod Abdulqader al-Jounid

Fax : +967 1 274147

Courriel : mahmodaljounid@gmail.com

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s) adresse 1 adresse 2 adresse 3 fax n° de fax courriel adresse électronique formule d'appel formule d'appel

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT POLITIQUE PRIVÉ DE LIBERTÉ RISQUE LA TORTURE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les Houthis, principalement issus de la minorité chiite zaidite installée dans le nord du pays, ont pris le contrôle de plusieurs postes de l'armée et des forces de sécurité à Sanaa en septembre 2014. À la troisième semaine de janvier 2015, ils avaient attaqué des postes militaires, la résidence présidentielle et des bâtiments gouvernementaux. Le président Abd Rabbu Mansour Hadi et son gouvernement ont alors quitté leurs fonctions, laissant les Houthis prendre de fait le pouvoir sur la capitale et d'autres zones du Yémen.

Depuis lors, les Houthis ont renforcé leur emprise sur Sanaa et le reste du pays. Le 6 février 2015, ils ont dissous le Parlement et publié une déclaration constitutionnelle prévoyant la création d'un conseil présidentiel de transition qui fera office de gouvernement pendant une période de deux ans. Le 23 mars, le conflit entre les Houthis - soutenus par les unités militaires yéménites et une partie des forces de sécurité fidèles à l'ancien président Ali Abdallah Saleh - et les unités militaires loyales au président Hadi - soutenues par plusieurs tribus et groupes armés - s'est intensifié dans le sud du pays, qui n'était pas contrôlé par les Houthis jusque-là.

Le 25 mars, une coalition militaire menée par l'Arabie saoudite et rassemblant 10 pays a lancé une campagne d'attaques aériennes sur les Houthis, en soutien aux forces fidèles au président Hadi. Les premières frappes ont touché des installations militaires et d'autres cibles sous contrôle houthis, principalement à Sanaa et Saada, dans le nord du pays, puis à Aden et ailleurs. Les deux camps ont commis des atteintes aux droits humains et des violations du droit international humanitaire, notamment des crimes de guerre. Plus de 2 700 civils au Yémen ont trouvé la mort depuis le début du conflit, notamment lors d'attaques à l'aveugle menées par la coalition. Cette situation a aggravé une crise humanitaire déjà très éprouvante qui a entraîné le déplacement de 2,5 millions de personnes. À l'heure actuelle, 82 % de la population yéménite a besoin d'une assistance humanitaire.

Depuis le début des frappes aériennes de la coalition, on a constaté une augmentation brutale du nombre d'arrestations arbitraires, de placements en détention et d'enlèvements par les Houthis et les forces alliées fidèles à l'ancien président Ali Abdallah Saleh. Des dizaines de militants et d'autres personnes se réclamant de divers courants politiques - considérés par les Houthis comme leurs opposants - ont été arbitrairement appréhendés, placés en détention et parfois soumis à des actes de torture et d'autres mauvais traitements. La majorité d'entre eux sont des dirigeants, des membres ou des sympathisants du parti politique sunnite al Islah, qui dénonce ouvertement les violences perpétrées par les Houthis depuis qu'ils ont pris le contrôle de Sanaa en septembre 2014, et qui est considéré comme favorable aux frappes aériennes de la coalition. La plupart de ces personnes ont été arrêtées à Sanaa, Ibb et Hodeida. Les Houthis prennent également pour cible les journalistes et les militants qui les critiquent pour avoir pris le contrôle d'institutions gouvernementales.

Amnesty International s'est entretenue avec des dizaines d'anciens détenus et de proches de détenus à Sanaa et Ibb, qui ont parlé d'arrestations arbitraires et de placements en détention au secret dans des lieux inconnus en 2015. De nombreuses personnes ont été emmenées par des Houthis et leurs alliés, qui n'ont pas présenté de mandat d'arrêt et sont entrés par la force à leur domicile. Beaucoup de ces personnes ont été enfermées dans différents endroits - y compris des centres de détention non officiels, parfois au domicile de particuliers - sans avoir la possibilité de contester la légalité de leur détention et sans savoir pourquoi elles étaient privées de liberté.

Nom : Muhammad Qahtan
Homme

AU 11/16, MDE 31/3211/2016, 20 janvier 2016

